

Rurange-lès-Thionville

Particuliers et agriculteurs disent non à l'éolien

Le Républicain Lorrain - 27 mai 2024



Les éoliennes et le procédé de méthanisation ne remportent pas de suffrages.

Le rapport sur les Zones d'accélération des énergies renouvelables ZAENR a été rendu public. Huit participants se sont prononcés : six agriculteurs et propriétaires de terrains et deux particuliers.

Les agriculteurs et propriétaires fonciers ne sont pas intéressés par l'implantation de panneaux photovoltaïques sur leurs terrains. Par contre ils sont favorables à ce qu'ils soient installés sur le toit des habitations et les hangars agricoles. Ils sont défavorables à l'implantation d'éoliennes, ainsi qu'au procédé de méthanisation. Les particuliers sont également favorables au déploiement des panneaux photovoltaïques sur le toit des habitations, mais défavorables à tout nouveau projet qui entraînerait des nuisances sonores, comme l'éolien. Quant à la mairie, elle est favorable à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le domaine public (écoles, bâtiments publics).